

Agir en amont et éviter les signalements : une priorité Réaction de l'OPPQ au rapport de la Commission Laurent

Montréal, le 3 mai 2021 – L'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (OPPQ) est satisfait de constater que le rapport de la Commission Laurent est animé par un souci que les enfants puissent grandir dans une société bienveillante où la protection de l'enfance est une responsabilité partagée. Le rapport porte une attention particulière à la prévention de situations de maltraitance et souligne l'importance que les ressources oeuvrant en protection de la jeunesse aient l'expertise de pointe requise pour intervenir auprès de familles et d'enfants vivant des problématiques complexes.

L'Ordre insistait dans son mémoire sur l'importance que toutes les parties prenantes qui composent le filet social soient impliquées de façon concertée en prévention de situations de vulnérabilité, en mettant les besoins des enfants au cœur des décisions; une orientation partagée par la Commission dans son rapport. Ainsi, amener les services aux familles, intervenir dans les milieux de vie de l'enfant, avoir une vision intégrée des services où plusieurs intervenants de diverses organisations qui gravitent autour des familles agissent de façon concertée et en collaboration, tant auprès des parents que de leurs enfants, sont des actions essentielles à mettre en place. En ce sens, l'Ordre est convaincu que les psychoéducateurs et psychoéducatrices sont déjà bien positionnés dans les milieux de vie et ont les compétences pour identifier les facteurs de risque et cerner les différentes problématiques de ces jeunes, afin d'offrir le bon service, au bon moment, dans l'intensité requise et par la bonne personne.

« Les psychoéducateurs et psychoéducatrices sont présents dans tous les milieux de vie qui composent le filet social des enfants et des familles vulnérables, soit le service de garde, l'école, le système de santé et des services sociaux et les organismes communautaires. Ils et elles peuvent agir en prévention et en intervention pour éviter des signalements. Leur approche, privilégiant un soutien dans le quotidien des enfants et de leurs familles, rend leur contribution incontournable dans la trajectoire de services aux enfants vulnérables. Leur présence fait la différence », a déclaré Denis Leclerc, ps. éd., président de l'Ordre.

Par ailleurs, considérant leur formation universitaire de deuxième cycle axée sur l'adaptation et la santé mentale des personnes de tous âges, ainsi que sur la compréhension du développement de l'enfant et de l'adolescent dans une perspective systémique, les psychoéducateurs et psychoéducatrices ont des compétences pour œuvrer en protection de la jeunesse. Sur ces bases, l'Ordre, tel que recommandé par la Commission, s'engage à travailler de concert avec les milieux d'enseignement, les ministères et les ordres concernés au regard de la formation des intervenants à la DPJ. L'avenir des enfants en besoin de protection doit être entre les mains d'intervenants qualifiés qui travaillent en collaboration et bénéficient de conditions de pratiques favorables pour offrir des services de qualité.

À propos de l'Ordre

En vue de protéger le public, l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec s'assure d'un haut niveau de qualité des services de psychoéducation offerts par ses membres. À cette fin, il vérifie la compétence des personnes qui veulent adhérer à l'Ordre, surveille l'exercice de la profession et voit à soutenir ses membres dans le maintien et le rehaussement de leurs compétences professionnelles. L'Ordre favorise le développement et l'accès à des services compétents pour les personnes aux prises avec des difficultés d'adaptation. Il prend en compte les réalités des personnes vulnérables et s'engage à leur donner une voix, notamment en se prononçant sur les enjeux de société les concernant.